



Après lettre AR a l'agence pour vétusté pas de nouvelle

Par davidlh76600, le 23/12/2012 à 11:42

BONJOUR je suis locataire depuis deux ans, j'ai envoyé un recommandé AR, à mon agence pour informer de ceci:

1) une fenêtre pvc ne se ferme pas correctement+ les joints de certaines fenêtres pvc ne fonctionnent plus l'air passe au dessus et de la moisissure apparaît sur les plâtres et le papier peint.

2) la paroi de la porte de douche dans la salle de bain est à changer(les rails coulissants du bas des portes sont noircis, marrons moisissures, malgré les joints en silicone fait par moi-même cela ne règlera pas c'est un problème de vétusté, sans compter que la peinture saute à l'extérieur + les réglages de niveaux des coulissants des portes se dérèglent sans arrêt).

en conclusion j'ai expliqué que la prestation de tarifaire de cet appartement devient excessive et que moi-même je suis tenu de respecter les engagements du bail, et que eux aussi vis à vis du locataire et donc que ce n'est pas à moi dans un futur départ de payer ceci de ma caution.

n'ayant eu aucun retour de courrier de l'agence, pour résoudre à l'amiable ce problème, je souhaiterais aller plus loin car je pense que l'agence veut faire passer cela le jour de mon départ en manque d'entretien et par conséquent déduire sur ma caution.

je précise qu'il ne faut pas oublier la révision du loyer en décembre 2012.

j'ai pensé à mon assurance habitation, si un expert pourrait venir voir sur place et me

conseiller pour faire bouger les choses, ou lancer une procédures directement.

dans l'attente d'une réponse.

cordialement.